

# Digitalisation au GPF SNCF

## Votre Fiche de Paie également, excepté ...

mai / juin 2017



**Le Groupe Public Ferroviaire SNCF surfe tous azimuts vers la dématérialisation accrue de ses données et d'une grande partie de ses process internes. Plus aucun domaine, plus aucun métier n'y échappe. La Fiche de Paie intègre également le dispositif complet de dématérialisation.**

Ce programme fut lancé pour les Cadres Supérieurs et Dirigeants en 2014, puis en janvier 2016 pour l'ensemble des salariés du GPF SNCF. Actuellement, plus de 24 000 cheminotes et cheminots ont opté pour ce type d'envoi de nos fiches de paie et, chaque mois, plus de 400 collègues en font la demande.

Avec plus de 80 000 agents équipés et connectés (Smartphones d'entreprise), la transition vers le Digital et vers ce type de formule est présentée comme un enjeu majeur par l'Entreprise SNCF. Depuis le décret du 16 décembre 2016 qui autorise les entreprises à généraliser le bulletin de paie dématérialisé, la SNCF se doit :

- d'informer le salarié au minimum un mois avant sa mise en place (cf. fiche de paie d'avril 2017),
- de lui permettre d'exprimer son refus,
- de rendre réversible son droit de refus.

## ... un acte volontaire personnel

**Pour refuser la dématérialisation de votre fiche de paie :** connectez-vous sur [agence-paie-et-famille.sncf.com](http://agence-paie-et-famille.sncf.com). Munissez-vous de vos identifiants (numéro d'immatriculation SNCF et mot de passe) attention mot de passe à renouveler périodiquement ! Cliquer sur "Ma gestion administrative / Mon bulletin de paie". Cliquer sur "Refuser de recevoir votre bulletin de paie en numérique". Saisissez votre adresse mail valide, cochez puis validez. Le refus apparaîtra dans le tableau de bord de vos demandes.

## ... avec une date limite fixée au 6 juin 2017

**Le GPF SNCF fixe en effet au 6 juin 2017, la date limite de refus de la dématérialisation.**

Lors de chaque échange et présentation du sujet par la SNCF, sans nier les avantages pour les salariés et l'Entreprise, l'UNSA a mis en garde sur l'évolution de l'emploi, notamment sur les risques de surcharge de travail pour certains services RH centraux, d'établissement ou en plateforme. Ces points de vigilance seront attentivement suivis par l'UNSA.

**N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants UNSA-Ferroviaire, pour toute question sur le sujet !**



UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



**Salarié-e de la SNCF :**  
**je veux un syndicat**  
**autonome, je veux**  
**un syndicat moderne**  
**et utile,**  
**je veux un syndicat**  
**qui me renseigne,**  
**je veux un syndicat**  
**qui s'occupe de moi !!!**

